



Une force
à vos côtés

Compte rendu du CSAL du 11 juillet 2024

La CGT, Solidaires et FO ont donné lecture de leur déclaration liminaire respective.

La seule réponse apportée par le DRFIP a été l'annonce du report de l'expérimentation de la semaine en 4 jours en attendant que de nouvelles directives soient données par la Centrale.

Le CSAL avait pour ordre du jour :

- Approbation du PV du CSAL du 8 avril 2024 (avis) ;
- Suivi des avis émis par le CSAL du 8 avril 2024 (information) ;
- Transfert à la paierie départementale de la gestion des établissements publics sociaux ou médico-sociaux (EPSMS) au 1er septembre 2024 (avis) ;
- Constitution de l'antenne SIE de Lannion au 1er septembre 2024 (information) ;
- Expérimentation destinée à accompagner le déploiement du dispositif de sécurisation des adresses des usagers particuliers séparés (information) ;
- Questions diverses

1- Approbation du PV du CSAL du 8 avril 2024 (avis):

Aucune observation particulière n'a été formulée.

Le PV a été approuvé par l'ensemble des représentants du personnel.

2- Suivi des avis émis par le CSAL du 8 avril 2024 (information) :

Pas d'observation.

3-Transfert à la paierie départementale de la gestion des EPSMS autonomes au 1er septembre 2024

La DRFIP a tenu à rappeler en préambule la complexité et la spécificité de la gestion des établissements publics sociaux ou médico-sociaux (EPSMS) . L'objectif poursuivi est de regrouper les missions au sein d'un même service qu'est la Paierie départementale. Un audit a été diligenté il y a plus d'un an sur le sujet, des groupes de travail ont eu lieu avec l'ensemble des agents concernés. La DRFIP a précisé que des journées de formation professionnelles seront organisées pour la nouvelle équipe. Les agents des services de gestion comptables (SGC) pourront rester, s'ils le souhaitent, sur les différents SGC. Comme bien souvent la DRFFP justifie son projet par un souci d'efficacité. Un retour d'expérience (RETEX) est prévu. Cette évolution avait été évoquée en questions diverses lors du CSAL du 27/09/2023.

Pour la CGT, le travail des agents exerçant des missions dans les SGC ne peut être remis en cause, c'est la DRFIP qui a supprimé les trésoreries et qui a transféré les missions aux SGC. C'est la DRFIP qui a créé les désordres et une détérioration des conditions de travail des agents. Les agents ne sont aucunement responsables. Par ailleurs, les tensions liées aux difficultés de trésorerie dans les EHPAD ne vont pas, pour autant, être réglées par le regroupement des dossiers au sein de la Paierie départementale.

Cette réforme va, comme dans d'autres structures, aboutir à une industrialisation des tâches ainsi qu'à la suppression de nouveaux emplois.

La CGT a interrogé sur les conséquences de ce transfert en matière de RGP (responsabilité des gestionnaires publics) sur les agents.



La DRFIP a répondu que cette réforme ne remettait pas du tout en cause le travail des agents des SGC. Cette nouvelle organisation sera centralisée sur la Paierie départementale avec deux interlocuteurs que sont la DRFIP et le département. Deux équipiers seront affectés en renfort des «sachants» du nouveau pôle. Il n'y a pas de conseillers aux décideurs locaux (CDL) au niveau de ce poste, cependant les CDL existants actuellement seront disponibles pour intervenir auprès de la Paierie.

Le DRFIP a annoncé qu'une formation spécialisée aura lieu début 2025 avec un retour d'expérience.

Les représentants du personnel ont demandé une suspension de séance avant de procéder au vote.

Vote:

contre CGT

abstention: Solidaires, CFDT et FO.

Pour la CGT, ce nouveau transfert n'est qu'une énième restructuration ayant pour but la simple recherche d'efficacité, sans moyen humain supplémentaire. La CGT a dénoncé le manque de transparence de la DRFIP : comme à son habitude, celle-ci n'a pas communiqué aux représentants du personnel les compte-rendus des groupes de travail (composition, travaux, débats, votes ...).

Quant à évoquer le volontariat des agents pour suivre les missions, c'est se moquer encore une fois des agents. Le choix est en effet plus que restreint !

4-Expérimentation de la semaine en 4 jours (information):

Compte tenu du contexte politique actuel (attente de la désignation d'un nouveau gouvernement), la CGT a demandé que cette expérimentation soit suspendue.

Le DRFIP a acté cette suspension jusqu'à l'annonce d'orientations politiques précises en la matière.

5- Mise en place de l'antenne SIE de Lannion au 1er septembre 2024 (information):

L'antenne des SIE du 35 de Lannion sera mise en place au 1er septembre 2024.

Le DRFIP 35 a indiqué qu'une convention avait été signée entre le DRFIP 35 et la DDFiP du 22 pour définir les compétences respectives de chacune des directions : la DDFIP du 22 est compétente pour les moyens humains, immobiliers et informatiques, et l'autorité fonctionnelle de l'antenne du SIE de Lannion est pleinement exercée par la DRFiP 35.

Il a en outre expliqué avoir utilisé le retour d'expérience (RETEX) des directions qui ont déjà mis en place ce type d'organisation afin d'en tirer tous les enseignements utiles. Il s'agit de limiter les missions transférées à l'antenne afin de simplifier l'organisation des travaux des SIE de Rennes et de l'antenne de Lannion. Un RETEX est prévue courant 2025.

La CGT a souligné que la mise en place de l'antenne de Lannion avait des répercussions directes sur l'organisation des SIE rennais et sur les agents en poste. L'encadrement du SIE de Rennes 2 a réuni les agents en leur indiquant :

- d'une part, une réorganisation de leur service avec des «changements de poste» (tel agent dans telle structure avec telle mission) ;
 - et d'autre part, que des communes de la compétence des SIE de Rennes allaient être transférées sur Vitré.
- Ces décisions ont été prises sans concertation collective avec les agents qui ont été placés pour certains devant le fait accompli.

Pour la CGT, nous avons affaire à une nouvelle usine à gaz digne des Shadoks qui traduit l'éclatement des compétences et missions des SIE (CDC Cahors, antenne de Lannion).

Le directeur a répondu que le transfert des communes était en cours de discussion, que rien n'était encore acté à ce jour et donc que l'annonce de l'encadrement était prématurée. Il a par ailleurs expliqué qu'un

mouvement local spécifique au 01/01/2025 sera organisé pour permettre aux agents de décider de suivre ou non leurs missions à Vitré s'il y a transfert, ils pourront par ailleurs faire des demandes de mobilité interne auprès des chefs de service.

La CGT a souhaité que la direction revienne vers les agents pour dissiper tout malentendu et éviter une aggravation des tensions.

La direction s'est engagée à rencontrer les agents afin de clarifier la situation au vu de ces éléments.

Enfin, le directeur a rappelé que la DG lui avait demandé de transférer 25 emplois à Lannion au 1er septembre 2024, mais qu'il avait réussi à obtenir de la part de la DG un lissage des transferts sur 3 ans avec 13 emplois en 2024, 9 en 2025, et 3 en 2026, ce dont il se félicite.

La délégation CGT a dénoncé un excès de zèle dans la gestion de cette restructuration, et a précisé qu'elle serait extrêmement vigilante au respect des engagements pris lors de ce CSAL afin d'éviter la confusion que peut entraîner des annonces prématurées.

Expérimentation destinée à accompagner le déploiement du dispositif de sécurisation des adresses des usagers particuliers séparés (information) :

La DRFiP a indiqué que cette expérimentation répondait à un impératif de protection des personnes dans le cadre des violences conjugales. Il s'agit de sécuriser les adresses des usagers victimes de violences conjugales de sorte que les adresses ne puissent pas être communiquées entre époux, ou PACSES.

A l'accueil des Centres des Finances publiques, des flyers pourront être distribués aux personnes concernées par ce dispositif, des flyers «*de la taille d'un emballage de préservatif*» selon Mme Mlynarski.

La CGT a interrogé la direction sur la conciliation de ce dispositif avec la règle de l'imposition par foyer fiscal édictée par le Code général des impôts, et sur les conséquences en matière de procédure fiscale. Pour la direction il n'y a aucun problème, et si difficultés il y a on s'adaptera !

Questions diverses:

Nouvelle organisation du SIP de St-Malo au 1er janvier 2025, et mise en place de la médiation à compter du 1er septembre 2024:

La délégation CGT a demandé un point sur le calendrier de la médiation de la DG pour la restructuration du SIP de St Malo annoncée pour le 1er janvier 2025.

En réponse, la DRFiP a indiqué :

- une réunion interne entre la DRFiP et la médiatrice de la DG est prévue fin juillet ;
- la médiatrice doit gérer une urgence, donc la réunion de cadrage avec les agents de St-Malo sera organisée sur la 2ème semaine de septembre ;
- la médiation devrait avoir lieu la 2ème semaine d'octobre.

La CGT a par ailleurs interrogé la direction sur l'installation des 2 contrôleurs arrivant sur le SIP de St-Malo ? L'encadrement a fait savoir aux agents que le 2 contrôleurs seraient installer dans un bureau spécifique séparé des secteurs d'assiette. Nous avons indiqué que cette situation ne correspondait nullement aux engagements pris, et qu'il avait été convenu d'attendre la médiation. Créer de nouvelles tensions au SIP de St-Malo est inutile !

Le DRFiP a confirmé que l'organisation des services du SIP de St Malo, y compris l'organisation matérielle, l'attribution des bureaux aux agents et aux contrôleurs du SIP devront être déterminés dans le cadre de la médiation. La Direction a précisé rencontrer la nouvelle chef de service du SIP de St Malo le 12 juillet et lui donnera l'ensemble de ces informations plus largement.

Réunion des agents B et C organisée par la DRFiP 35 :

Le Directeur a informé de la mise en place de réunions obligatoires pour les agents B et C à l'automne prochain. Contrairement à l'an dernier, ces réunions se tiendront par famille de métiers.

Actions de cohésion 2024 :

Le DRFIP a confirmé que des actions de cohésion par service seront organisées jusqu'au 15/11/2024. Un budget de 30 € est alloué par agent, le financement est assuré par la Direction.

La DRFIP a précisé que les agents étaient satisfaits des actions de cohésions qu'ils avaient suivies l'année dernière.

Accueil de condamnés à des travaux d'intérêt général (TIG) :

Il s'agit dans le cadre de la réinsertion d'intégrer dans nos services des personnes condamnées à des travaux d'intérêt général (TIGistes). Face à l'étonnement des représentants du personnel, le DRFIP a indiqué qu'il n'y avait rien d'anormal à accueillir des TIGistes au sein de notre administration pour effectuer des « missions simples ». Il n'a pas été en mesure de nous préciser quels seraient les « services accueillants », quelles missions pouvaient être qualifiées de simples, quels seraient les encadrants, quel serait le suivi du TIGiste...Etonnant !

Dans le cadre de la sécurisation et protection de nos données sensibles, ce dispositif interroge quant à l'exercice de nos missions à caractère régalién.

Partage des identifiants de connexion à la demande de certains chefs de service :

La CGT a dénoncé le partage des mots de passe personnels des agents à la demande de certains chefs de service. Cette pratique abusive met les agents en porte-à-faux.

Titularisation d'agents sans concours :

La Direction a expliqué que cette titularisation a lieu au bout d'un an, qu'il y a très peu de cas et qu'il s'agit de recrutements locaux.

La CGT a réaffirmé sa préférence pour le recrutement par concours et a réclamé des emplois statutaires.

Situation des emplois :

Le directeur a annoncé le recrutement de 3 nouveaux PACTES ainsi que 18-20 apprentis.

Il a confirmé une vacance importante d'agent B sur le département, 27 poste restent à pourvoir. Il faudra attendre le printemps 2025 pour l'arrivée de nouveaux agents de catégorie B.

Pour la CGT cette situation n'est pas acceptable, et recourir à des contractuels, des apprentis, des PACTE ou des services civiques ne sert qu'à masquer une réalité de suppressions d'emplois statutaires à la DGFIP.

La délégation CGT CSAL

Rennes, le 27 Août 2024.

Syndicat national CGT finances publiques
Section d'Ille-et-Vilaine
téléphone : 07 61 56 38 22
Mail : cgt.dr35@dgfip.finances.gouv.fr
Site internet : <https://35.cgtfinancespubliques.fr/>

